

Une gouvernance originale

Récente dans l'organigramme des services déconcentrés de l'État, la fonction de commissaire à la lutte contre la pauvreté s'incarne en Centre-Val de Loire de manière originale : en mode projet, à la fois transversale et intégrée, partenariale et soucieuse de la participation des personnes concernées.

CONDUITE EN « MODE PROJET » RÉGIONALE...

Interministérielle par essence, en région, la stratégie s'est déployée dans une conduite en mode projet, réunissant autour du commissaire toutes les directions régionales concernées, l'Éducation nationale, l'Agence régionale de santé, Pôle emploi, la Banque de France. À la rentrée de septembre 2021, cette conduite en mode projet se verra confortée grâce au soutien renforcé de la nouvelle Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), réunissant dorénavant les deux réseaux : emploi et cohésion sociale.

...INTER-DÉPARTEMENTALE

Les actions de terrain mobilisent particulièrement le réseau des services de l'État autour de chaque Préfet de département. Par ailleurs, les principales contractualisations sont signées avec le Conseil départemental. C'est pourquoi, au-delà des échanges réguliers avec les équipes des DDETS et DDETS-PP, 2021 verra confirmées les réunions trimestrielles « préfet/commissaire », et confortées les instances de suivi et de coordination de la contractualisation avec les Conseils départementaux. La feuille de route régionale sera déclinée pour chaque département. Enfin, les déplacements du commissaire, structurés à l'occasion des « journées au plus près », viseront à conforter les échanges et le soutien des réalisations avec des acteurs de proximité.

LOGIQUE INTÉGRÉE

Parce que partie prenante de la dynamique du déploiement régional de la stratégie, les directions régionales veillent, dans une logique d'efficacité et de cohérence, à associer le commissaire à leurs différentes instances de coordination des acteurs : par exemple, en matière de jeunesse (COJ), d'emploi (SPERT), de formation (CREFOP), d'hébergement et de logement (CRHH). Lorsqu'une instance de coordination spécifique demeure nécessaire, elle est alors créée comme pour « l'obligation de formation des 16-18 ans » ou pour les « mobilités solidaires ». Dans certains cas, comme pour la « lutte contre les inégalités de santé », le périmètre et les participants d'une instance existante sont élargis afin de renforcer la coordination sans pour autant disperser les ressources humaines à mobiliser.

COORDINATION RENFORCÉE DES ACTEURS

À la suite de la 4^e Conférence régionale, les acteurs du réseau ont activement participé à la définition des quatre priorités régionales permettant de rassembler, d'intensifier et de concrétiser les travaux des 15 groupes thématiques originels créés au début de la stratégie en région. Une mission vient d'être confiée à l'URIOPSS pour conforter dorénavant l'animation des acteurs du réseau autour des quatre priorités régionales sur la base de feuilles de route. Ainsi, la co-construction des actions servira la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'autres dispositifs qui y concourent, comme le plan « 1 jeune, 1 solution » ou la stratégie d'hébergement. Les groupes d'acteurs inscriront leurs travaux à la fois dans la concrétisation d'actions, dans la veille des besoins des citoyens et des territoires, dans la prospective des réponses à dessiner pour l'avenir.

PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

Le « choc de participation des personnes concernées », une des ambitions de transformation des politiques sociales, portée par la stratégie de lutte contre la pauvreté, continue de mobiliser les acteurs réunis au sein d'un groupe thématique, piloté en région par la Fédération des acteurs de la solidarité. Dans le cadre des quatre priorités régionales confirmées et du renforcement de la coordination des acteurs, ce groupe voit son champ d'intervention étendu à l'accès aux droits. Parce que prioritaire, ces actions se traduiront par un programme étoffé d'expériences en 2021. Et surtout, de manière systématique en région, les personnes concernées sont associées aux instances de coordination ou de sélection de la stratégie.



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Publics et territoires prioritaires Contre les précarités accentuées par la crise sanitaire

Présentée fin 2018 par le Président de la République, en Centre-Val de Loire, la stratégie de lutte contre la pauvreté s'est traduite, dès 2019, par la signature de contrats avec les six Conseils départementaux puis la nomination d'un commissaire régional à la lutte contre la pauvreté, Jean-Yves DOUCHEZ.

Dès la fin de cette première année, la feuille de route du déploiement régional était fixée.

En 2020, celle-ci a dû s'adapter au contexte sanitaire exceptionnel que nous avons collectivement affronté. Nous avons fait preuve d'agilité, de réactivité. Nous avons mobilisé d'importants moyens financiers pour répondre aux besoins sociaux grandissants des publics fragiles de la région et limiter l'aggravation des précarités.

Pour la lutte contre la pauvreté, 2021 sera l'année des « 3 C » : consolider, concrétiser, capitaliser.

Consolider l'inscription de la stratégie entre les diverses politiques ministérielles, avec les partenaires des territoires (collectivités et associations), et avec les personnes concernées.

Concrétiser les chantiers retenus et traduire les efforts financiers dans des actions tangibles au quotidien à destination des plus fragiles.

Capitaliser les bonnes pratiques mises en œuvre pour en assurer la permanence, les faire esaimer dans la région et les partager avec d'autres territoires aux enjeux similaires.

Ces trois objectifs sous-tendent toute notre action et animent la feuille de route ci-après détaillée en priorités d'interventions et en chantiers thématiques.

Régine ENGSTRÖM
Préfète de la région
Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret

Repères essentiels

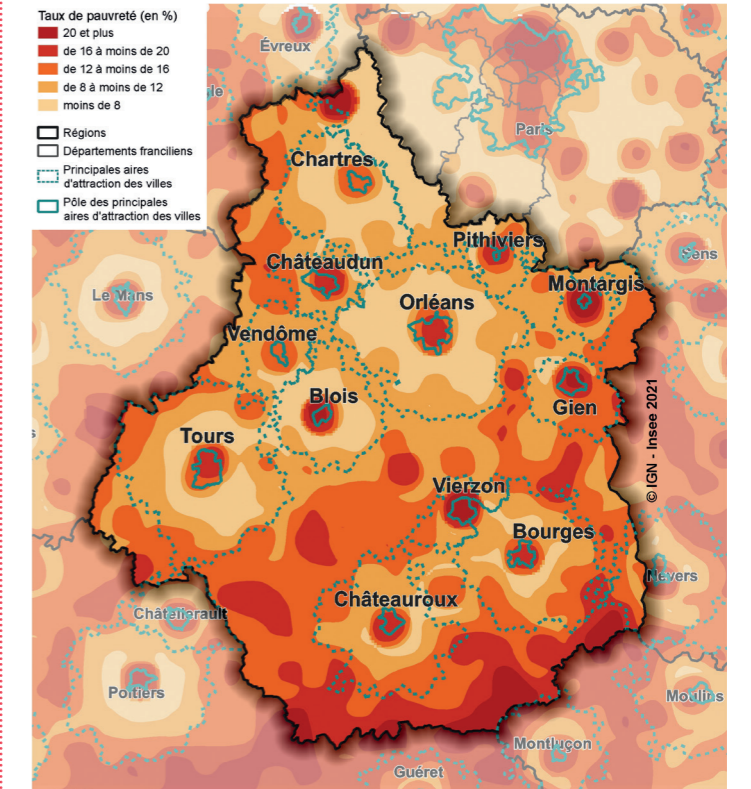
La région et ses six départements présentent une situation médiane en termes de pauvreté par rapport aux autres régions de France. Un habitant sur huit vit sous le seuil de pauvreté. Les ménages pauvres vivent principalement dans les centres urbains des grandes agglomérations et dans les territoires ruraux du sud. 10 % des communes rassemblent 60 % de la population et concentrent 80 % des bas revenus.

Trois catégories de publics plus exposés à la pauvreté :

- les jeunes de moins de 25 ans
- les familles monoparentales
- les personnes sans emploi

Les prestations sociales soutiennent les revenus les plus bas et réduisent les effets de la pauvreté monétaire.

328 000 personnes en situation de pauvreté monétaire en Centre-Val de Loire.



Source : INSEE 2018

En Centre-Val de Loire : 4 priorités d'intervention, 3 leviers d'action et 35 chantiers à mener

Levier 1

Les contractualisations

Initiée depuis 2019 avec les six Conseils départementaux de la région, chefs de file des politiques de solidarité, la contractualisation « lutte contre la pauvreté » a connu une montée en charge du financement de la part « Etat » sur les trois actions socles : « lutte contre les sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance », « accueil social inconditionnel de proximité », « accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA ».

En 2021, l'analyse croisée de performance avec les Conseils départementaux est renforcée, après une année 2020 où la contractualisation a permis d'accompagner des besoins des territoires et des acteurs en sortie de crise.

En 2021, les moyens nouveaux sont concentrés afin d'inscrire le plus possible les allocataires du RSA dans un parcours de suivi renforcé, préalable à la mise en œuvre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Le SPIE fait l'objet d'une deuxième contractualisation avec un nouvel appel à manifestation SPIE publié durant l'été. À cette date, celle-ci concerne déjà les départements du Loiret et de Loir-et-Cher.

Dans une démarche cohérente pour les territoires engagés dans la 3^e contractualisation avec l'État sur la « protection de l'enfance » (18, 28, 41 et 45), l'articulation des actions financées dans chaque contrat sera à chaque fois privilégiée pour accroître l'impact sur l'amélioration des situations individuelles.

Enfin, depuis 2020, en Centre-Val de Loire, la contractualisation a été étendue et sera reconduite aux deux métropoles (Orléans et Tours) et au Conseil Régional.

En 2020, les contrats ont mobilisé plus de 11 millions d'euros.

Nos chantiers

PRÉVENTION ET ÉDUCATION

- « Plan rebond CAF » pour accueil enfance
- Dédoublage des classes en REP et REP+
- « Devoirs faits » dans les collèges

ALIMENTATION

- Petits déjeuners gratuits dans les écoles
- Cantine à 1 €
- 12 projets soutenus « France Relance », plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté
- 3 Tiers lieux alimentaires pour les personnes hébergées à l'hôtel

HÉBERGEMENT/LOGEMENT

- 3 lieux novateurs pour accueil des grands marginaux
- Nouvelle stratégie régionale d'hébergement

SANTÉ

- Mesures mises du Ségur, « lutte contre les inégalités de santé »
- Le 100 % santé

Nos chantiers

- Tickets RU à 1 €
- Distributeurs protections hygiéniques dans les universités
- « Plan 1 jeune, 1 solution » (PACEA, Garantie jeunes)
- Lutte contre sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Services civiques
- Pass « culture »
- Pass « sport »
- Animation renforcée et continue du réseau « jeunesse »

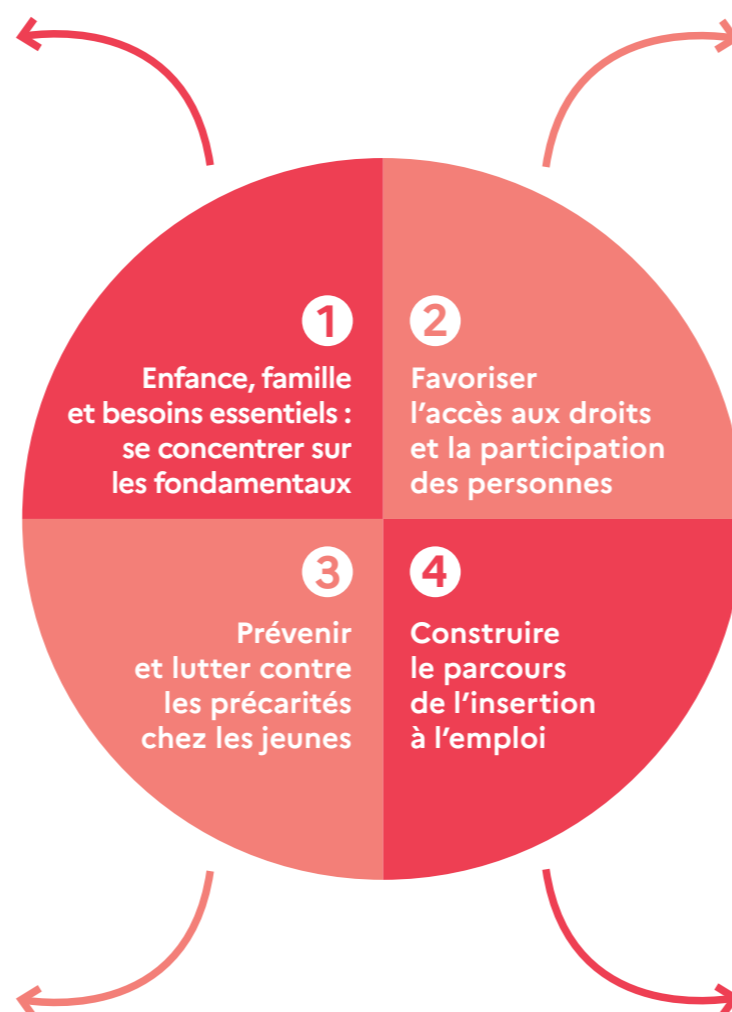
Levier 3

L'approche territoriale et interministérielle : améliorer et adapter les réponses

La spécificité de la « stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » aujourd'hui déployée est sa préoccupation d'adaptation aux besoins, aux forces et aux opportunités des territoires. Intégrée aux autres priorités portées par l'Etat en Centre-Val de Loire en matière de cohésion sociale et d'insertion, la lutte contre la pauvreté fait l'objet d'un pilotage spécifique par le commissaire, placé aux côtés de la Préfète de région. A l'écoute des territoires, la gouvernance de la stratégie en région Centre-Val de Loire essaie de tirer le meilleur des pratiques induites par la gestion de la crise COVID avec les acteurs du réseau. Dans ce cadre, trois enjeux mobiliseront les services de l'État : maintenir la fluidité des relations avec les partenaires, conforter les réponses d'urgence, retrouver le temps de poursuivre la transformation des politiques sociales. Enfin, la dimension interministérielle de la lutte contre la pauvreté est confirmée : tant dans la

gouvernance que dans l'intégration de la mission du commissaire à la feuille de route régionale et à certaines des priorités portées dans les six départements du territoire.

Les moyens spécifiques, dévolus à la stratégie de lutte contre la pauvreté, apportent une partie des réponses, soutiennent projets locaux, contrats, mesures phares. Dans le même temps, les crédits récurrents ou exceptionnels des autres politiques publiques contribuent aussi souvent aux quatre priorités régionales à présent affirmées. Les mises en cohérence et en perspectives au sein des « Priorités d'interventions et plan d'Actions 2021-2022 » de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté favoriseront la poursuite du décloisonnement des réponses apportées et aideront à l'optimisation des moyens publics mobilisés, tant en termes financiers que de ressources humaines.



Nos chantiers

RENFORCEMENT DES SERVICES DE PROXIMITÉ

- 18 points conseils budget (1/1/2021)
- 62 espaces France services et 38 Maisons des services au public (MSAP) - (1/1/2021)
- Accueil inconditionnel de proximité des Conseils départementaux
- Déploiement des conseillers numériques

ALLER VERS LES CITOYENS

- 8 actions « lutte contre les invisibles » soutenues par le « Plan d'investissement dans les compétences »
- 7 projets soutenus « France Relance », plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

- Plan d'actions porté par la Fédération des acteurs des solidarités
- Intégration des personnes concernées dans les instances de gouvernance et de sélection des projets

Nos chantiers

- Parcours d'accompagnement global
- Garantie d'activité départementale avec les Conseils Départementaux (dont PEC)
- « Obligation de formation des 16-18 ans »
- Pacte ambition IAE : création emplois et renforcement du réseau
- Plan investissement compétences (formation et parcours)
- 8 projets « France relance » insertion, plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté
- Service public de l'insertion et de l'emploi
- Initiatives renforcées pour les « mobilités solidaires »

Levier 2

Les crédits d'intervention

Depuis 2019, chaque année, des projets associatifs ou locaux sont soutenus grâce aux crédits annuels d'intervention du commissaire.

En 2020, 50 projets ont été accompagnés grâce à 560 000 € de crédits de l'État. En lien avec les Préfets de département, ces financements permettent de répondre à des besoins des territoires et de citoyens les plus fragiles. Ces projets permettent aussi parfois d'engager de nouvelles réponses ou de nouvelles pratiques. En ce sens, les crédits d'interventions soutiennent la démarche d'innovation sociale et territoriale.

En 2021, le plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté financé dans le cadre de « France Relance » a permis un soutien exceptionnel de plus de 2 millions d'euros pour 27 projets en faveur de l'aide alimentaire, de l'accès aux droits et de l'insertion.

Toujours au titre de « France Relance », des crédits exceptionnels ont été attribués suite aux appels à projets ou à manifestation. Ces moyens concernent le volet « logement-hébergement » (40 places femmes sortantes de maternité, 3 projets novateurs d'accueil des grands marginaux, 3 tiers lieux alimentaires, renforcement des moyens des Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CAPEX), augmentation du Fonds de Solidarité Logement). Ces moyens concernent aussi le développement de l'insertion par l'activité économique (Pacte ambition IAE).

Enfin, dans le cadre de l'abondement des crédits originaux de la stratégie de lutte contre la pauvreté, plus de 730 000 euros viendront soutenir l'offre des « mobilités solidaires » et près de 760 000 euros doteront les actions de lutte contre les « inégalités de santé » dans les territoires.